

COUPE VETERANS

Documents de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux licenciés traditionnels de la FFTT de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours. Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Article 2 : Conditions Matérielles

Les balles **plastique** homologuées ITTF seront fournies par les compétiteurs.

Article 3 : Déroulement de la compétition

Le Juge Arbitre modulera la compétition parmi les possibilités suivantes en fonction du nombre d'inscrits :

- Poule unique
- Poules puis tableau à élimination directe
- Poules puis tableau à classement intégral

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Tableaux

Quatre tableaux sont organisés :

- Tableau A : Plus de 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (Vétérans 1)
- Tableau B : Plus de 50 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (Vétérans 2)
- Tableau C : Plus de 60 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (Vétérans 3)
- Tableau D : Plus de 70 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours (Vétérans 4)

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 5 : Formule des rencontres et composition des équipes

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule suivante : AX - BY - double - AY – BX.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties. Toutefois, si la rencontre se déroule sur 2 tables, toute partie commencée doit être terminée même si elle ne compte plus pour le résultat de la rencontre.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune à la condition que chacune de ces associations n'engage pas d'autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Article 6 : Participation des féminines

Les féminines peuvent participer à la Coupe Vétérans, sans aucune limite.

Article 7 : Finalité

La Coupe Vétérans est qualificative pour l'échelon régional, puis pour l'échelon national.

Les conditions de qualification pour l'échelon régional sont définies dans le règlement de cette compétition.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Article 9 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

Article 11 : Sanctions sportives

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

Article 12 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsables de l'épreuve :](#)

serge.poirrier@cd84-tennis-de-table.fr